
Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

M. Jules Bergeron
Président

M. Jeannot Marcil
Représentant syndical

M. Hugues Thériault
Représentant patronal

Association internationale des travailleurs de
métal en feuille, local 116
707, rue Beaubien Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1A 3K7

- Requérente -

Association des monteurs mécaniciens-vitriers,
locaux 135 et 1135
9393 rue Edison
Anjou (Québec) H1J 1T4

- Intimée(s) -

Vitrierie Brunelle inc.
9770, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6K8

Association de la construction du Québec
6555, boul. Métropolitain Est, bureau 103
St-Léonard (Québec) H1P 3H3

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige: Boîtiers de chauffage en tôle d'aluminium anodisé

Chantier: Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Montréal, Québec

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur Institutionnel-Commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence, ci-après « le Comité » ont été nommés le 17 mars 2004 pour disposer du litige entre les métiers de ferblantier et de monteur-mécanicien-vitrier au chantier de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du comité ont convenu que Monsieur Jules Bergeron agirait à titre de président du comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, les membres du comité ont décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 17 mars 2004 de la tenue d'une conférence préparatoire et d'une visite de chantier, pour le 22 mars 2004 au 3400, rue Jean-Talon Ouest et à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Outre les membres du comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

M. Dorima Aubut	Local 116
M. Jacques Régnier, Jr	Local 116
M. Normand Terroux	Locaux 135 et 1135
M. Eddy Barone	Locaux 135 et 1135
Mme Suzanne Garon	ACQ
M. Serge Gariépy	Vitrierie Brunelle

Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du comité et les parties en litige.

Rapprochement des parties

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Sauf les représentants des locaux 116, 135 et 1135, les autres parties se sont retirées. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du comité qu'il n'y avait pas d'entente possible et que le comité devra prendre décision dans ce litige.

Compte tenu de ces faits, le président du comité annonce aux parties qu'il y a aura une visite de chantier le 22 mars 2004, soit immédiatement après la conférence préparatoire et que l'audition dans cette cause se tiendra le mercredi, le 24 mars 2004 au 3400, rue Jean-talon Ouest, Montréal, Québec. Les parties seront informées officiellement de ces rencontres par la Commission de la construction du Québec.

VISITE DE CHANTIER

Une visite de chantier s'est tenue lundi le 22 mars 2004

Outre les membres du comité, étaient présents :

M. Dorima Aubut	Local 116
-----------------	-----------

M. Eddy Barone
Mme Suzanne Garon
M. Serge Gariépy

Locaux 135 et 1135
ACQ
Vitrerie Brunelle

À cette visite de chantier, les membres du comité ont été en mesure de constater la nature des travaux en cours, et Monsieur Serge Gariépy a répondu à leurs questions.

Le Comité a profité de cette visite pour voir la possibilité de rapprochement entre les parties. Compte tenu du fait que les parties n'ont pas réussi à s'entendre, le président du comité informe les personnes présentes que le comité les entendra en audition.

NOTE:

Le Comité a pris connaissance le 23 mars 2004 d'une correspondance du requérant demandant le report de la date d'audition au 24 mars 2004.

Le Secrétaire général de la Commission de la construction du Québec a informé toutes les personnes concernées de la tenue d'une audition pour le 24 mars 2004.

À la fin de la journée du 23 mars 2004, les membres du comité ont été avisés du désistement de la requérante dans le présent litige.

Le Comité prend note du désistement de la requérante et le dossier est clos.

Signée à Montréal, le 24 mars 2004



Jules Bergeron
Président



Jeannot Marcil
Représentant syndical



Hugues Thériault
Représentant patronal